

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Election complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal**

Préambule

Le Tribunal cantonal est l'autorité judiciaire supérieure du canton. Il assume un double rôle d'autorité juridictionnelle et de direction de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV). Les juges du Tribunal cantonal sont désignés par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 2013. Sur proposition du Bureau du Grand Conseil, le Grand Conseil fixe par décret leur nombre et leur taux d'activité, article 68 de la loi d'organisation judiciaire (LOJV). Conformément à l'article 131 de la Constitution vaudoise (CST-VD) et aux articles 154 et suivants de la loi sur le Grand Conseil (LGC), la Commission de présentation est chargée de préavis sur l'élection des juges cantonaux.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à l'élection complémentaire d'un juge à 100% au Tribunal cantonal. Cette élection fait suite à la démission de son poste de juge cantonal Monsieur Philippe Colelough au 31 août 2014.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie le mercredi 26 novembre 2014, à la Salle de la Préfecture pour traiter de ce préavis. Elle était composée des député-e-s suivants : M. Jacques Ansermet (Président) ; Mmes Stéphanie Apothéloz, Gloria Capt et Fabienne Despot ; MM. Jérôme Christen, Laurent Miéville et Jacques Perrin. Mme Anne Baehler Bech et M. Nicolas RoCHAT Fernandez (Vice-président) étaient excusés pour cette séance. La commission a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par l'un de ses quatre experts indépendants, M. Philippe Richard. MM. Louis Gaillard, Philippe Reymond et Jean-Jacques Schwaab étaient excusés pour cette séance. M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travail de la Commission de présentation

La Commission de présentation a procédé à l'habituelle mise au concours du poste dans la Feuille des avis officiels. L'annonce a été publiée le vendredi 26 septembre 2014 dans cette dernière. A la fin du délai de dépôt des candidatures, soit le samedi 25 octobre 2014, deux personnes avaient déposé leur dossier auprès du Secrétariat de la Commission de présentation.

La Commission de présentation a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement et sa vision de la justice, ses compétences juridiques, sa personnalité et ses aptitudes personnelles. Les durées des entretiens ont avoisiné 45 minutes. Ces auditions ont permis de cerner la personnalité de chaque candidat, dont les qualités d'indépendance et de vision de la justice vaudoise ont été analysées avec soin.

Préavis de la Commission de présentation

Deux candidats ont donc été entendus par la commission. Il s'agit de :

- M. Richard OULEVEY (1970), Président du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois
- M. Patrick STOUDEMANN (1970), Président du Tribunal d'arrondissement de Lausanne

A l'issue des auditions, l'expert, après une conférence téléphonique avec M. Philippe Reymond, un des experts indépendants excusé, a souligné l'excellence de ces deux candidatures pour un poste de magistrat au Tribunal cantonal. Toutefois, la candidature de M. Stoudmann est retenue en raison de :

- ses qualités personnelles et juridiques ;
- son parcours et son expérience dans le barreau et la magistrature ;
- son expérience d'enseignant ;
- sa participation à différentes publications.

Toutefois, l'expert reconnaît que la candidature de M. Oulevey ne doit pas être découragée, car elle est excellente également. En témoigne :

- son expérience de magistrat ;
- ses qualités personnelles et juridiques.

Par conséquent, l'expert formule un préavis positif à ces deux candidatures, avec une préférence pour celle de M. Stoudmann.

Après avoir pris en compte les conclusions du rapport de l'expert, les membres de la commission ont délibéré à leur tour. S'ils ont également souligné l'excellence de ces deux candidatures pour cette élection, les commissaires ont été partagés sur le préavis à formuler. En effet, chaque candidat a des qualités personnelles indéniables, quoique différentes. M. Patrick Stoudmann a une importante pratique du métier d'avocat ainsi que de l'enseignement à l'Université de Lausanne et à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. M. Richard Oulevey est issu d'un parcours lié directement au Tribunal cantonal, en connaissant très bien ce dernier pour avoir été juge suppléant en son sein. A partir de ce constat, la commission a été unanime pour formuler, non pas un préavis, mais deux préavis positifs en faveur de MM. Oulevey et Stoudmann. En effet, la commission a jugé qu'il ne fallait pas décourager ces deux candidats. Ensuite, les commissaires ont apprécié, de manière différente, les qualités et le parcours de ces deux candidats selon leur vision et leur sensibilité politique. Au final, il en est ressorti que la commission a décidé à la majorité de privilégier la candidature de M. Richard Oulevey.

Conclusion

La Commission de présentation préavise positivement les candidatures de Monsieur Richard Oulevey et de Monsieur Patrick Stoudmann, avec une préférence pour le premier à un poste de juge à 100 % au Tribunal cantonal.

Chésereux, le 9 décembre 2014

Le Président rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidats sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Ils seront également disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.